

Orientations pour les autrices et auteurs de dossiers de candidature à une bourse de formation en recherche Impact+ Canada

Instructions générales

Chaque mise en candidature autorisée vous permet de recruter une personne en vue de l'octroi d'une bourse doctorale ou postdoctorale, selon le niveau prédéterminé.

La représentante ou le représentant désigné par l'établissement vous fournira la documentation nécessaire afin de mener à bien le processus de mise en candidature.

Transmettez à chaque candidate ou candidat pressenti le formulaire de mise en candidature et les instructions connexes.

Consultez les Instructions pour remplir le formulaire de mise en candidature afin de connaître en détail la marche à suivre pour la partie 5 de ce formulaire.

Transmettez à la représentante ou au représentant désigné par l'établissement le formulaire de mise en candidature dûment rempli et signé. Cette personne présentera le formulaire à l'organisme.

En plus des documents que vous a transmis la représentante ou le représentant désigné, les pages Web suivantes fournissent des renseignements utiles :

- le [communiqué](#);
- les [questions et réponses](#).

Soutien direct et indirect à la formation en recherche

Les bourses de formation en recherche Impact+ Canada offrent à la personne titulaire un financement direct dont l'administration n'est pas liée à celle de la subvention que vous détenez. Ces bourses sont administrées par l'établissement conformément au [Guide des trois organismes à l'intention des titulaires d'une bourse de formation en recherche](#) et non conformément au Guide d'administration financière des trois organismes.

En ce qui concerne les bourses postdoctorales, selon les politiques et les processus internes liés à l'accueil des chercheuses et chercheurs de niveau postdoctoral au sein de votre établissement, il est possible que certaines obligations financières et certains coûts supplémentaires ne puissent être imputés directement à la bourse Impact+. En pareil cas, ces frais devront être couverts au moyen d'une autre source de financement (p. ex., les avantages sociaux obligatoires incombant à l'établissement peuvent être pris en charge à même les fonds de la subvention qui vous ont été accordés par l'organisme).

Réaffectation des mises en candidature inutilisées en raison du refus d'une bourse ou de l'inadmissibilité d'une personne mise en candidature

Si une personne mise en candidature dans le cadre de la première phase refuse une bourse offerte, vous pourrez choisir une nouvelle personne pour la deuxième phase des mises en candidature.

Si une personne mise en candidature à cette étape refuse la bourse, l'établissement pourra présenter une nouvelle candidature avant le 31 décembre 2026.

Domaines de recherche prioritaires

Les huit domaines de recherche prioritaires visés par les bourses Impact+ sont les suivants :

- Défense et technologies à double usage
- Environnement, résilience climatique et Arctique
- Fabrication et matériaux avancés
- Résilience démocratique et communautaire
- Santé, y compris la biotechnologie
- Sécurité alimentaire et hydrique
- Technologies numériques avancées, y compris l'intelligence artificielle, les technologies quantiques et la cybersécurité
- Technologies propres et chaînes de valeur des ressources

En tant qu'autrice ou auteur de dossiers de candidature, vous devez recruter des personnes dont les projets de recherche s'inscrivent dans au moins l'un de ces domaines

de recherche prioritaires. Il n'est pas nécessaire que votre subvention de recherche porte sur l'un de ces domaines, mais vous devez être en mesure d'aider la personne mise en candidature à mener les travaux de recherche dans le domaine visé par la bourse.

Équité, diversité et inclusion

Les trois organismes de financement de la recherche prennent des mesures concrètes afin de créer un milieu de la recherche équitable, diversifié et inclusif au Canada, lequel est essentiel à la réalisation de travaux inédits et de qualité exceptionnelle qui génèrent des retombées et qui permettent d'approfondir les connaissances et de résoudre des problèmes locaux, nationaux et mondiaux. C'est sur ce principe, qui cadre avec les objectifs du [Plan d'action des trois organismes pour l'EDI](#), que reposent les engagements formulés dans l'[Énoncé des trois organismes sur l'équité, la diversité et l'inclusion \(EDI\)](#).

Circonstances particulières

Les organismes recommandent aux autrices et auteurs de dossiers de candidature de tenir compte des circonstances particulières qui pourraient avoir eu une incidence sur les travaux de recherche, la carrière, les réalisations en matière d'études ou de recherche de la personne mise en candidature ou, encore, sur l'obtention d'un ou de plusieurs diplômes par celle-ci. La personne mise en candidature peut vous expliquer directement ces circonstances particulières (p. ex., responsabilités administratives, congé de maternité, congé parental, éducation des enfants, maladie, invalidité, responsabilités culturelles ou communautaires, contexte socioéconomique, traumatisme, deuil, responsabilités familiales ou répercussions d'une pandémie). Si une personne est susceptible d'être jugée non admissible en raison d'une circonstance particulière, vous devriez communiquer avec l'organisme concerné afin de discuter des mesures à prendre.

Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche

Le CRSH, le CRSNG et les IRSC ainsi que d'autres organismes canadiens de financement de la recherche sont signataires de la [Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche \(DORA\)](#). Les organismes se sont engagés à assurer une évaluation rigoureuse de l'excellence dans le financement de la recherche ainsi que la prise en compte et la valorisation d'un vaste éventail de résultats de la recherche dans le processus

d'évaluation. Ils poursuivront leurs efforts afin de s'assurer que leurs stratégies, politiques et orientations sont conformes à la DORA.

Protection de la vie privée, confidentialité et conflits d'intérêts

En tant qu'autrice ou auteur d'un dossier de candidature, vous devez respecter les règles en matière de conflits d'intérêts en vigueur dans votre établissement pour l'évaluation et la sélection des personnes mises en candidature et l'octroi des bourses. Pour en savoir plus, consultez la [Politique sur les conflits d'intérêts et la confidentialité des organismes fédéraux de financement de la recherche](#), la [Loi sur l'accès à l'information](#) et la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#).

Loi sur les langues officielles

En vertu de la [Loi sur les langues officielles](#), les institutions fédérales, notamment les trois organismes, doivent respecter le droit des Canadiennes et Canadiens à recevoir les services qu'elles offrent directement ou par l'intermédiaire d'autres organisations dans la langue officielle de leur choix.

Les organismes sont déterminés à promouvoir un accès équitable :

- en s'assurant que leurs possibilités de financement permettent la participation des membres des deux communautés de langue officielle;
- en offrant aux personnes mises en candidature ainsi qu'aux autrices et auteurs de dossiers de candidature un accès équitable aux renseignements et aux ressources dans la langue officielle de leur choix;
- en surveillant et en favorisant la participation des établissements, des étudiantes et étudiants ainsi que des chercheuses et chercheurs des communautés de langue officielle minoritaire à leurs programmes.

Les dossiers de candidature peuvent être présentés en français ou en anglais. Toutes les personnes mises en candidatures ont le droit de recevoir des services dans la langue officielle de leur choix.

Sécurité de la recherche

Compte tenu de la liste des domaines de recherche prioritaires, il y a de fortes chances que les titulaires d'une bourse Impact+ participent à des travaux qui visent à faire

progresser un [domaine de recherche en technologies sensibles](#), au sens de la définition donnée à cette expression dans la [Politique sur la recherche en technologies sensibles et sur les affiliations préoccupantes](#) (RTSAP).

La Politique sur la RTSAP ne s'applique pas aux programmes de bourses, comme les bourses de formation en recherche Impact+ Canada. Cependant, les autrices et auteurs de dossiers de candidature qui détiennent une subvention assujettie aux exigences de cette politique – ou qui prévoient présenter une demande dans le cadre d'un tel programme – doivent savoir que ces exigences pourraient également s'appliquer aux personnes qui seront mises en candidature. Si ces dernières sont activement affiliées à une [organisation de recherche nommée](#) ou reçoivent un soutien financier ou en nature d'une telle organisation, elles devront mettre fin à cette relation avant de se joindre à une équipe de recherche subventionnée qui est assujettie aux exigences de la Politique sur la RTSAP et vise à faire progresser un [domaine de recherche en technologies sensibles](#). Pour en savoir plus sur les exigences qui s'appliquent aux subventions fédérales assujetties à cette politique, consultez les [Orientations des trois organismes concernant la Politique sur la RTSAP](#).

Nous vous invitons à faire preuve de diligence raisonnable en utilisant des renseignements de sources ouvertes pour vérifier les affiliations des candidates et candidats pressentis ainsi que leurs sources de soutien financier ou en nature. Pour ce faire, vous pouvez obtenir l'aide de votre établissement, plus précisément du bureau de la sécurité de la recherche, le cas échéant.

Les établissements et les chercheuses et chercheurs qui souhaitent en savoir plus sur la sécurité de la recherche peuvent consulter les [Orientations des trois organismes concernant la sécurité de la recherche](#) et les [ressources](#) connexes, notamment le portail du gouvernement fédéral [Protégez votre recherche](#) et les [modules de formation Science en sécurité](#).